

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2022108	Date d'inspection Le 25 octobre 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 8 dossiers sur 15.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 8 dossiers sur 15.
- La programmation est panifiée et documentée.

o Discussion avec l'éducatrice responsable afin de revoir certaines zones et voir à l'adapter aux enfants scolaires.

o Faire des changements régulièrement au niveau des jouets et la disposition.

- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma visite, les enfants arrivent vont à la salle de bain et prendre leur collation avant d'être en jeu libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 octobre 2023

Date

original signé par
Jessica Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 octobre 2023

Date